Septeuil, le 21 juillet 2015

Monsieur Guillaume Leforestier
Directeur de Cabinet de Madame la Ministre Ségolène Royal

Ministère de l'écologie, du développement durable, et de l'énergie

92055 La Défense Cedex

Objet : Festival violant le Code de l'environnement à Septeuil (78790)

Monsieur le Directeur de Cabinet,

La mairie de Septeuil (78790) a annoncé la tenue du premier Festival « Alter Echoes » en Ile de France organisé par l'association Adubtion les 12 et 13 septembre 2015. Ce festival devrait rassembler plus de mille personnes au bas mot autour de puissants « Sound systems », avec campings, parkings, stands, braseros etc… en pleine campagne. Le lieu envisagé est un terrain privé de 3 hectares en friche, désigné par panneau comme « réserve de chasse », enclavé dans un bois dont la seule desserte est constituée du chemin de grande randonnée GR 11, qui borde le seul côté ouvert sur les autres champs cultivés ; l'arrivée sur le GR 11 se fait par des chemins agricoles en terre à une seule voie. (PJ extrait carte IGN 2114 E grande randonnée)

Notre association a alerté la mairie et les autorités administratives de la sous-préfecture sur les risques multiples en matière de sécurité, d'incendie, de sanitaires sauvages, d'évacuation inadaptée. En particulier, le respect de l'environnement de cet espace naturel nous parait poser sérieusement problème, souci que nous partageons avec l'association SAUVER (PJ lettre SAUVER au Maire de Septeuil, avec photographies):

1) Cette zone est riche en flore, avec de nombreuses colonies de diverses orchidées sauvages au printemps, et une saison de champignons à l'automne. Elle est située au sein de la zone protégée de la Haute Vaucouleurs.

2) C'est une zone de réserve de chasse riche en petits et gros gibiers, dans les champs et bois avoisinants. La tenue d'un festival bruyant qui va rassembler nuit et jour des centaines de festivaliers, une semaine avant l'ouverture de la chasse surprend des Septeuillais respectueux de la nature.

3) Il s'agit d'une zone d'habitat relativement dense en milieu agricole de la grande ceinture verte de l'Ile de France. A quelques centaines de mètres seulement à vol d'oiseau des énormes hauts parleurs se trouvent les hameaux des Plains, des Groux, du pré Saint Wandrille, de La Tannerie, de la rue de l'Yveline, et le village de Saint Martin des Champs qui ont choisi d'habiter là dans le silence de la campagne.

Septeuil- Association pour la Défense des Droits et Intérêts des Citoyens et Contribuables de notre Commune
Siege social: 336, route de Prunay 78790 Septeuil
Courriel : septeuiladic@gmail.com / site: http://www.septeuil-adic.org

4) Enfin et surtout, pour les centaines de véhicules qui viendront à ce festival (dont des camions et des camionnettes), le GR 11 est seul chemin qui dessert ce terrain (appartenant à Mr. Ozilou, 3ième adjoint au maire). Ce chemin, qui couronne une partie de l'Ile de France est très régulièrement emprunté par des groupes de randonneurs, été comme hiver.

C'est sur l'utilisation de ce chemin de grande randonnée, interdit aux automobiles, que nous souhaitons vous consulter. Nous nous permettons de vous demander directement comment s'applique aujourd'hui la circulaire du 6 septembre 2005 de votre ministère, adressée à tous les Préfets qui pose « le principe de l'interdiction générale de circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels en dehors des voies ouvertes à la circulation publique ». Le GR 11 est dans ce cas de figure. Il a été plusieurs fois rappelé par circulaires aux préfets, s'agissant de ces itinéraires classés, destinés exclusivement aux piétons et aux cavaliers, «d'appliquer très fermement la règlementation concernant l'usage des engins motorisés».

Le festival annoncé par la mairie de Septeuil étant dans moins de 2 mois, nous pensons qu'il y a urgence à rappeler les règlements en vigueur sur les GR, y compris pour le GR 11.

Nous vous remercions à l'avance, Monsieur le Directeur de Cabinet, de l'attention que vous-même et vos services voudrez bien porter à cette question urgente qui nous préoccupe vivement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur de Cabinet, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour l'association Septeuil-ADIC,
Le président Yannick Le Corre,
Officier de la Légion d'Honneur

PJ : extrait carte IGN 2114 E,
Lettre SAUVER du 15/07/2015 et photographies,

Copies: Monsieur le Sous-Préfet de Mantes-la –Jolie,
Gendarmerie de Septeuil.